



PROJET DE VIE D'INTERNAT

LA PROVIDENCE AMIENS



ETRE - AGIR – REUSSIR - GRANDIR

PROJET D'INTERNAT

ETRE – AGIR – REUSSIR – GRANDIR

1. PREAMBULE

L'internat la Providence s'inscrit dans la philosophie des Etablissements Ignatien, sous tutelle de la Compagnie de Jésus. Il a pour vocation de permettre à chaque individu de prendre sa place dans la communauté et dans la société.

La base du projet jésuite reste l'ouverture à tous. Cela va plus loin que notre respect du contrat d'association avec l'Etat. Saint Ignace de Loyola, dès la seconde moitié du XVI^e siècle insistait sur la gratuité de l'éducation, afin que chacun puisse profiter de l'accès aux connaissances. Aujourd'hui, très concrètement, si la gratuité n'est plus possible, le modèle économique ayant changé profondément, La Providence met en place un système de solidarité financière afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir entrer dans l'établissement : quotient familial, bourses...

De la même façon, aucune sélection n'est faite sur le niveau à l'entrée, charge aux équipes éducatives (enseignantes, éducateurs et salariés) de tirer le meilleur de chaque élève. **Il s'agit bien de promouvoir l'excellence humaine**, c'est-à-dire éduquer et prendre en compte le jeune accueilli dans toutes ses dimensions : scolaire, sportive, sociale, artistique, spirituelle...

La vie menée à l'internat se doit d'être le reflet de ce projet éducatif :

>> **La responsabilisation** : commence par être responsable de soi-même, en veillant à sa bonne santé physique et morale. Ceci passe par le respect des règles de vie collective, qui définissent un espace de libertés. Cet espace ne doit pas être un simple catalogue d'empêchements mais un lieu de possibilités offertes. Nous devons permettre au jeune de s'épanouir dans des domaines autres que simplement scolaires. La première mission est certes l'acquisition de connaissances, mais nous ne pouvons ni ne devons réduire l'internat à une simple étude surveillée de soirée.

>> **Responsabilité envers les autres**, en répondant de ses actes et de ses conséquences. Chaque élève interne doit garder à l'esprit que l'image, la cohésion et la valeur du groupe dépendent de son attitude tout autant que de celles de ses camarades. Il s'agit ici de renforcer le respect des locaux et du rythme des autres pensionnaires. L'internat fixe un cadre normé très différent de la réalité familiale, que ce soit en termes d'horaires, d'utilisation d'outils connectés, d'intimité, de socialisation. L'investissement personnel renforcera l'envie de considérer l'environnement de l'internat et ses règles comme partie intégrante de son chemin au sein de La Providence, se traduisant par un respect des lieux et de ses camarades.

>> **L'autonomisation** : chaque liberté donnée donne lieu à une responsabilité afférente. Le choix des activités, l'animation de lieux de vie sont donnés aux internes, charge à eux d'en assurer le bon fonctionnement. Ceci passe par la possibilité qui leur est donnée de profiter

des installations de l'ensemble scolaire : stades, piscine, gymnase, salle de spectacle, foyers... Ces possibilités qui leur sont offertes doivent se traduire par la rédaction et l'application de chartes, rédigées par les jeunes eux-mêmes, par le biais de commissions ou de bureaux. L'a priori de confiance que nous leur devons ne doit pas se traduire par une absence de contrôle, mais par un accompagnement bienveillant.

>> **La vie spirituelle** : Nous souhaitons que chaque jeune puisse vivre sa foi. Des temps en lien avec la pastorale de l'Etablissement sont régulièrement mis en place (soirée film/débat, temps de prière ou de rencontre). La compagnie de Jésus nous invite à l'œcuménisme, nous avons dans nos internats des jeunes d'obédiences autres que chrétienne. C'est aussi apprendre à vivre ensemble et à se respecter en tant qu'individu.

>> **L'internat n'est pas un simple lieu où dormir**, il est autant un lieu de travail que de vie. Une attention particulière est portée au choix d'activités qui permettent aux élèves de s'épanouir et d'alterner temps studieux et temps de détente. Une fois encore, il nous faut aménager des temps de respiration rythmant travail et activités. Chaque jeune accueilli doit avoir le choix de ces différentes séquences, dans le respect de ses engagements, le premier étant de réussir son chemin d'orientation et de formation.

Si nous voulons résumer l'internat tel que vu au sein de La Providence, nous pouvons en dire ceci :

L'objectif de l'internat n'est autre que de permettre à l'élève motivé de trouver, pour l'aider à progresser et à réussir, une structure propice au travail et une équipe prête à l'accompagner dans ses efforts.

La pédagogie de l'internat basée sur la confiance réciproque et le respect mutuel doit permettre à l'élève de :

- >> D'avoir une bonne image de lui-même et prendre conscience de l'intérêt qui lui est porté
- >> Se responsabiliser et s'autonomiser
- >> Découvrir ses qualités scolaires
- >> Déterminer et palier ses faiblesse méthodologiques
- >> Augmenter et consolider ses connaissances
- >> Se découvrir et valoriser ses propres centres d'intérêt.

Ce projet doit se traduire concrètement dans des règles de vie connues de tous et de toutes, précisant le cadre : horaires, activités, temps d'étude..., mais aussi les possibilités offertes aux internes en termes d'investissement et de propositions qu'il leur est possible de faire.

Dans ce contexte, il est évident que l'équipe d'encadrement en lien avec le coordinateur de vie scolaire, aux éducatrices et éducateurs a une mission qui dépasse largement la simple surveillance.

Le projet d'internat s'inscrit dans le Projet Pédagogique Ignatien. Il est en mouvement. En effet, le projet d'internat est amené à évoluer en fonction des jeunes que nous allons accueillir sans pour cela déroger aux valeurs ignatienues qui sont notre héritage.

ETRE : pour prendre en compte le jeune là où il en est, dans toutes ses dimensions.

AGIR : pour aider le jeune à dépasser ses limites par le goût de l'effort et de la persévérance.

REUSSIR : pour aider le jeune dans la réussite de sa scolarité et de son orientation.

GRANDIR : pour accompagner nos élèves afin de les aider à s'épanouir et à se réaliser.

La philosophie Ignatienne s'articule autour du jeune et de son accompagnement. Dans nos internats, nous faisons en sorte de mettre à disposition un cadre permettant au jeune de pouvoir travailler et s'épanouir. La compagnie de Jésus insiste sur le fait que chaque jeune en tant qu'individu est important, que nous avons à le soutenir et à l'aider à se construire.

2. L'ETABLISSEMENT

L'Etablissement la Providence, situé au 146 boulevard de saint Quentin à Amiens est un établissement ouvert sur le monde.

Un parc de 14 hectares, des installations sportives et culturelles dont une piscine et une salle de spectacle viennent compléter le cadre où les élèves peuvent s'épanouir.

3. LES INTERNES

Nous accueillons près de 2000 élèves de la maternel au post bac. Avec 350 élèves et apprenants internes de la 6^{ème} au post bac. L'internat est mixte, l'effectif se divise en un tiers de filles et deux tiers de garçons.

Ils sont répartis en fonction du niveau de classe.

Un secteur lycéennes de la 2^{nde} au post-bac

Un secteur collégiennes de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Un secteur lycéens de 2^{nde} et 1^{ère}

Un secteur lycéens de la 1^{ère} et Tale

Un secteur apprenants des STS et Apprentis de l'UFA

4. L'ENCADREMENT

Chaque secteur d'internat est sous la responsabilité d'un éducateur, d'une éducatrice de nuit qui gère le quotidien, les études, la discipline et les activités. L'éducateur ou l'éducatrice de nuit est assisté(e) en soirée d'un ou une éducateur(rice) de journée.

Les éducateurs sont garants de la bonne application de la règle de vie et ont toute latitude pour sanctionner, le cas échéant, dans le respect du règlement intérieur de l'établissement. L'encadrement est attentif à la fois au bien être des élèves, dans le cadre collectif, et au respect des valeurs de l'Etablissement. Des éducateurs vigilants pour percevoir les signaux d'un mal être ; par une présence constante dans l'internat.

L'encadrement permet à l'élève interne d'étudier dans les meilleures conditions possibles en étant attentif à ce que chaque élève soit concentré lors des temps d'étude encadrés ou

qu'il soit bien à son bureau pour travailler et veiller au respect des conditions de travail dans l'internat.

AUTONOMIE

L'autonomie est le maître mot dans les internats, mais il s'agit au préalable de responsabiliser le jeune afin qu'il puisse accéder à l'autonomie dans son travail. Une liberté accordée ne peut être dissociée d'une responsabilité afférente.

La responsabilisation du jeune dans ses études :

- Permettre à chaque jeune de pouvoir travailler sereinement
- Pouvoir obtenir l'aide nécessaire afin de pouvoir progresser par une entraide dans le cadre de l'internat sous la forme d'une étude entre pairs.

5. LES ACTIVITES

Nous reconnaissons le droit à la détente c'est pourquoi des activités à la fois proposées par les éducateurs et les internes sont mises en place, des activités pour tous et ensemble.

Des activités qui ne peuvent se cumuler sur la même soirée (un élève ne peut avoir deux temps d'activité dans la même soirée, à raison de deux temps d'activité par semaine)

- Piscine le lundi et le mardi avant le repas.
- Futsal, sports collectifs, clubs de danse, etc ...
- Soirées jeux de sociétés.
- Soirées pastorales avec le prêtre référent autour de grands thèmes de réflexion.
- Soirées lors des grands temps de l'année (avant Noël, avant Pâques, fin d'année).
- Temps à l'extérieur de l'établissement : patinoire, journée de fin d'année à la plage.

Des activités peuvent également être proposées par les élèves.

6. LE CONSEIL DES INTERNES

Afin de pouvoir mettre en place un fonctionnement permettant à chacun de trouver sa place, une réunion par période a lieu avec les délégués des internes. Cette réunion sera le moment où les représentants des internes peuvent exprimer les attentes et les soucis rencontrés.

Une rencontre qui permet de mesurer également la mise en place du projet d'internat et les modifications à apporter dans l'avenir.

Le conseil des internes a aussi pour vocation de prendre en charge la vie des internes en soirée par l'animation et la gestion du foyer, être force de proposition pour des activités.

7. LES ETUDES

Les études le soir sont surveillées. Les internes de la 6ème à la première seront en salle de travail encadrés par un éducateur afin de travailler dans le calme pour les leçons et les exercices.

Les terminales sont en chambre pour étudier avec la présence d'un éducateur par étage.

Les horaires des études :

Les collégiens et collégiennes :

18h05 : rassemblement à l'internat

18h10 : se rendre accompagnés d'un éducateur dans les salles pour l'étude. Les garçons et les filles sont ensemble et par division.

18h15 : début de l'étude

Les secondes et premières

18h20 : rassemblement à l'internat

18h25 : se rendre accompagné d'un éducateur dans les salles pour les études. Les garçons et les filles sont ensemble par division.

18h30 : début de l'étude

19h15 : fin de l'étude et repas

Pour les terminales

18h15 : à l'internat

18h30 : début de l'étude, en chambre

19h30 : fin de l'étude et repas

Après le diner, les internats ouvrent

- Le collège à 20h
- Le lycée à 20h30

Un deuxième temps de travail est possible après le repas en chambre, c'est le temps où l'élève peut prendre une activité, sur autorisation de l'équipe d'encadrement.

8. LE COUCHER

Nous pratiquons le coucher en décalage en fonction du niveau de classe

- Pour les 6èmes et le 5èmes à 21 heures
- Pour les 4èmes et les 3èmes à 21H30
- Pour les lycéens à 22h30

9. LE TELEPHONE PORTABLE

Pour les internes du collège, le téléphone portable sera mis en sécurité tous les jours et l'élève pourra le récupérer entre 20 heures et l'heure du coucher en fonction de son niveau de classe.

Par conséquent le téléphone ne sera plus accessible durant la journée mais uniquement lors d'un temps prévu pour cela. Nous demandons aux familles d'appeler uniquement entre 20h et l'heure du coucher.

10. LE REVEIL

Pour tous à 06 heures 30.

Le restaurant scolaire ouvre ses portes à 6 heures 45 et les ferme à 7 heures 30. A 7 heures 45 la salle de restauration doit-être doit être vide. Fermeture des internats à 7 heures 30.

Des horaires qui doivent permettre à chaque élève de pouvoir prendre son petit déjeuner et de remonter à l'internat pour prendre son sac et se brosser les dents.

11. LE MERCREDI

Pour les internes du collège, il n'y a pas cours le mercredi après-midi. A partir de midi, ils sont sous la responsabilité des internats et des éducateurs présents.

- A 13 heures 30, les élèves qui ne pratiquent pas les activités sportives proposées par l'association sportive dans le cadre de l'UNSS sont rassemblés, l'éducateur de service procède à leur appel.
- De 14 heures à 15 heures : Etude surveillée en salle. Avec possibilité de se rendre en salle informatique avec un éducateur.
- De 15 heures à 16 heures 45 : temps d'activité, au foyer et dans le parc avec des éducateurs : pour des activités de sports détente ou culturelles.
- 16h50 : rassemblement et appel avant de remonter aux internats avec les éducateurs.

Chaque éducateur procède à l'appel des élèves dont il a la charge à chaque changement activité et le consigne dans le registre.

Une fois par période une sortie en ville, pour les internes de 3èmes peut se faire sur autorisation écrite des parents, en fonction du comportement de l'élève et après validation par la direction du collège.

12. LE REPAS DU SOIR

Les éducateurs, à l'issue de l'étude encadre leur groupe d'élèves respectif dans le file d'attente du réfectoire, pour prendre le diner.

Les éducateurs et les élèves prennent leur repas dans la même salle. Les élèves sont autorisés à débarrasser leur table et quitter la salle de restauration par les éducateurs lorsqu'ils ont eux-mêmes terminé leur repas.

Nous demandons aux familles de limiter la nourriture complémentaire. Le self propose un menu équilibré et avec possibilité de se resservir.

La remontée à l'internat se fait accompagnée des éducateurs de nuit.

A 20 heures, les éducateurs et éducatrices des internats du collège vont rassembler les internes du collège sur la pelouse centrale. Les éducateurs remontent avec les élèves.

A 20 heures 30, les internes du lycée seront rassemblés sur la pelouse centrale et remontent avec les éducateurs et les éducatrices.

13. TENUE DES CHAMBRES

Il est demandé aux élèves de ranger la chambre chaque jour et plus particulièrement

- Mettre ses affaires dans l'armoire
- Placer la valise au-dessus de l'armoire
- Balayer le sol
- Dépoussiérer les surfaces
- Ranger son bureau
- Vider la poubelle
- Faire son lit

Les éducateurs veilleront à la stricte application de la consigne. Une chambre bien tenue est le signe à la fois d'une bonne hygiène de vie et facilite le travail scolaire.

14. CORRESPONDANCE

Toute demande de sortie sera adressée par écrit, conjointement, au responsable de vie scolaire du cycle concerné et au coordinateur de vie scolaire internat et externat. Lorsque celle-ci est validée par l'établissement, la sortie se fait sous l'autorité et responsabilité parentales.

15. LE COURRIER

Vous pouvez envoyer des courriers ou des colis à votre enfant en indiquant

**ETABLISSEMENT LA PROVIDENCE NOM – PRENOM
INTERNAT
146 BLD DE SAINT QUENTIN
80090 AMIENS**

16. LES LIENS AVEC LES CYCLES

Afin d'améliorer le suivi des internes,

- En cas d'incident

L'éducateur rédigera, par mail, une fiche d'incident qu'il doit envoyer au coordinateur de vie scolaire de l'externat et de l'internat qui se chargera ensuite de transmettre la fiche au responsable de vie scolaire du cycle concerné.

- Problème de comportement ou d'attitude

L'éducateur rédigera, par mail, une note d'attention qu'il doit envoyer au coordinateur de vie scolaire internat et externat qui se chargera de la transmettre au responsable de vie scolaire du cycle concerné.

17. L'INFIRMERIE ET L'ETAT DE SANTE

Nous ne sommes ni médecin ni psychologue, nous nous devons d'agir avec la prudence qui s'impose en cas de problème de santé.

L'infirmière scolaire, Madame Vanessa CARON (vcaron@la-providence.net) doit être informée en cas de soucis de santé, elle en informe le coordinateur de vie scolaire internat et externat. Ce dernier en informe le maître d'internat. Il reste joignable la nuit en appelant La Providence au **07.85.03.07.08**

En cas de besoin, le centre 15 sera appelé et une conduite à tenir sera donnée par le régulateur du SAMU.

Une fiche d'incident sera rédigée à l'attention du cycle concerné et à Mme CARON, infirmière, par le coordinateur de vie scolaire internat et externat, à défaut par le maître d'internat.

La prise des traitements se fait sous le couvert de Mme CARON, qui autorise l'internat à donner le traitement (une ordonnance médicale sera remise par la famille pour l'infirmerie et l'internat).

L'éducateur donnant le traitement doit se conformer à la prescription du médecin.

18. SANCTIONS

Il est rappelé que la sanction reste individuelle, différenciée et graduelle, adaptée à chaque situation rencontrée. Les sanctions sont destinées à faire respecter le cadre et les règles de vie, tant sur le plan du travail que sur celui du comportement et visent à alerter l'élève et sa famille. Elles doivent entraîner un changement dans le comportement et / ou le travail. Les sanctions en usage sont :

- L'avertissement oral ;
- Le travail supplémentaire ;
- Les travaux d'intérêt généraux ;
- L'avertissement écrit ;
- Les retenues avec travail imposé à effectuer dans l'établissement ;
- L'exclusion temporaire au domicile ou dans l'établissement, prononcée par le chef d'établissement et pouvant aller jusqu'à huit jours scolaires ;
- L'exclusion définitive.

Nous rappelons que la bienveillance est l'un des fondements de l'Etablissement LA PROVIDENCE. Il s'agit bien de faire prendre conscience au jeune qu'une faute a été commise et qu'il doit y avoir réparation.

L'exclusion de l'internat sera demandée par le coordinateur de vie scolaire internat et externat sur rapport de l'éducateur et après avoir informé Monsieur le Chef d'Etablissement et le responsable du cycle concerné. Seul Monsieur le Chef d'Etablissement peut prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat.

19. LES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPERIEURS (STS) ET LES APPRENTIS

Nos étudiants ont un statut à part et à ce titre peuvent bénéficier d'un droit de sortie jusqu'à 22 heures 15.

Le repas est obligatoire. L'autorisation de manger à l'extérieur est exceptionnelle, pour cela une demande doit être faite au maître d'internat après avis du responsable des STS et de l'apprentissage.

AUCUNE AUTORISATION DE DECOUCHER NE SERA DONNEE. En cas de force majeure, le coordinateur de vie scolaire internat et externat donnera l'autorisation pour quitter l'Etablissement sur avis médical.

Le responsable des STS et apprentissage sera informé.

L'autorisation de découcher, si cela se présente, est en accord avec le responsable des STS et apprentissage qui informeront l'internat du départ de l'interne.

Les internes en alternance BAC PRO sont considérés comme des lycéens et à ce titre n'ont aucune autorisation de sortie en dehors des horaires pour les lycéens.

20. L'USAGE DU TABAC

Les élèves, uniquement du lycée, qui fument la cigarette peuvent de 7 heures 45 à 7 heures 50 fumer dans la zone matérialisée. La zone doit rester propre ; en cas de manquement la zone sera fermée.

Nous rappelons que l'introduction, la consommation et la vente de produits stupéfiants et d'alcool est interdite dans l'Etablissement. Le règlement intérieur de La Providence prévoit une présentation à la police, une visite médicale aux urgences, une exclusion selon les cas rencontrés. Ces mesures, prises sur décision du chef d'établissement s'accompagnent d'un dialogue renforcé avec les familles.

21. PASTORALE

Les internes qui souhaitent avoir accès à la Chapelle peuvent le faire sur demande auprès du coordinateur de vie scolaire internat et externat ou de leur maître d'internat. Nous souhaitons que chaque jeune puisse vivre sa foi.

Des temps en lien avec la pastorale de l'Etablissement sont mis en place pour les internes : conférences avec des intervenants extérieurs, soirées thématiques avec le prêtre référent, retraite pour les terminales.

